

Image not found or type unknown



## Local commercial avec droit d'habitation

Par **garnthev**, le **31/10/2011** à **22:39**

nous avons la possibilité d'acheter un local faisant partie d'un ensemble immobilier, dans le cahier des charges il est indiqué:

Destination de l'immeuble:

L'ensemble immobilier est destiné à être affecté à titre exclusif ou mixte, avec habitation, pour toute activité de commerce de détail, y compris brasserie, café et restaurant, pour toute activité de prestation de services ou encore pour l'exercice de toute activité libérale.

Comment faut-il interpréter le "avec habitation"?

Est-ce que cela signifie qu'il peut être habité ou loué par nous même ou dans le cadre par exemple d'un meublé de tourisme?

Merci d'avance